

OLLOIX/INFO= OLLOIX/INFO= OLLOIX/ INFO= OLLOIX
Juillet 1999 = Juillet 1999 = Juillet 1999 = Juillet 1999

SOMMAIRE

Sommaire	p. 2
Le Mot du Maire	p. 3
Comptes Administratifs 1998	p. 4
Budget Primitif 1999	p. 5
Dossiers	p. 6
Le Point sur les travaux	p. 9
Vie communale	p. 11
Esquisse du Fond d'Olloix	p.14-15

LE MOT DU MAIRE

Chers Olloisiens,

Cette année 1999 voit (enfin !) la réalisation des projets auxquels nous travaillons depuis bientôt 4 ans !

La mise en service prochaine des stations d'assainissement, la rénovation de notre dispositif d'alimentation et de distribution de l'eau potable, la mise à neuf de certaines rues du bourg (La Charreyrade ou la rue du Pré de Barre, comme Grandchamp) viennent compléter les efforts accomplis pour la rénovation de l'éclairage public, le ramassage des ordures ménagères et la réhabilitation de notre patrimoine bâti. Le budget 1999 traduit donc cet effort considérable de la commune en matière d'investissement pour l'avenir.

Mais ce programme resterait limité voir impossible sans l'action démultipliée que permet la solidarité intercommunale ou plus exactement en ce qui nous concerne la réalisation en commun de notre projet de territoire. L'ouverture de la Maison de la Monne, la mise en oeuvre du Plan de Gestion des Gorges de la Monne, le Programme Intercommunal de Signalétique, l'aménagement du Fond d'Olloix sont autant de projets qui n'auraient pu voir le jour sans une action concertée et sans un acharnement continu à oeuvrer en commun.

La transformation de notre SIVOM Les Cheires en Communauté de Communes dont le principe a été adopté à l'unanimité du conseil municipal lors de sa séance du 30 juin dernier vient ainsi, naturellement, s'inscrire dans la logique de la stratégie développée depuis 4 ans déjà. Doté de plus de moyens encore, mais étroitement contrôlé par nos représentants élus, le conseil communautaire devra dès l'année 2000 servir avec encore plus de détermination les grands objectifs que soutient notre projet de territoire.

Au delà de l'amélioration réelle de notre cadre de vie (déjà exceptionnel !), devraient ainsi s'élaborer rapidement des actions concourant à soutenir l'activité économique de notre territoire, comme la mise en place de nouveaux services offerts à ses habitants : la politique que nous poursuivons pour l'amélioration de l'habitat, la recherche de la qualité de l'eau par la mise en place d'un contrat de rivière, doivent s'équilibrer avec une véritable politique intercommunale sur les plans culturel, sportif, scolaire, comme pour la création d'emplois.

Je suis sûr que chaque olloisien comprendra tout l'intérêt et la « richesse » de cette démarche.

En attendant, je vous souhaite à tous un très bon été. Bien à vous.

B. FAYE
COMPTES ADMINISTRATIFS
1998

Les comptes administratifs font apparaître un excédent global net de :
635 894.80 F

Le détail des comptes administratifs sont les suivants :

Compte administratif principal :
en fonctionnement + 485 243.24 F
en investissement - 16 031.93 F
soit un excédent global de 469 211.31 F

Compte annexe de l'eau
en fonctionnement + 50 927.42 F
en investissement + 124 466.23 F
soit un excédent global de 175 393.65 F

Compte annexe de l'assainissement
en fonctionnement + 18 052.97 F
en investissement - 32 513.02 F
soit un déficit global de 14 460.05 F

Compte annexe du CCAS
en fonctionnement + 5 749.89 F

Affectation des résultats de l'exercice 1998 :

- Il a été décidé de répartir le résultat du **compte administratif communal** de la façon suivante :

affectation à l'excédent de fonctionnement reporté pour	363 649,24 F
à l'exécution du virement à la section d'investissement pour	121 594 F

- Pour le budget **annexe de l'eau** :
affectation totale à l'exécution du virement à la section d'investissement

- Pour le budget **annexe de l'assainissement** :
affectation totale à l'exécution du virement à la section d'investissement

- Pour le budget **annexe du CCAS** :
maintien du résultat en report à nouveau du fonctionnement

LE BUDGET PRIMITIF

1999

Le budget principal 1999 s'équilibre :

- **en section de fonctionnement** : à 1 225 148 F (dont 363 649 F d'excédent reporté de l'exercice antérieur). Ce budget permet en outre d'alimenter la section d'investissement du budget principal pour 20 527 F et le budget d'investissement des services de l'eau et de l'assainissement d'Olloix respectivement pour l'eau à hauteur de 62 331 F et pour l'assainissement à hauteur de 357 418 F

- **en ce qui concerne la section d'investissement**, elle s'équilibre à 1 243 504 F dont en dépenses 58 316 F affectés au remboursement des emprunts (capital). Ce budget couvre les investissements prévus en terme de voirie (rue de la Charreyrade et Pré de Barre) d'espaces publics (abords de la Maison de la Monne) de réseaux (éclairage public notamment) et permet l'engagement de travaux de réhabilitation de la mairie. Il est notamment pourvu en recettes par

- des subventions pour un montant de 425 770 F
- la reprise des excédents de fonctionnement capitalisés pour 121 594 F
- la réalisation d'un emprunt CT de 182 328 F destiné à préfinancer la TVA
- la réalisation d'un emprunt LT permettant de faire face au financement des programmes d'eau et d'assainissement, évalué à 400 000 F.

A noter que plus de 90 000 F de recettes non notifiées à la date du vote du budget seront reprises dans le budget supplémentaire.

Budget de l'eau

Le budget primitif de l'eau s'équilibre en section d'exploitation à 105 405 F et en section d'investissement à 950 231 F.

En dépenses sont prévues les opérations votées en 1997 et 1998 comme la rénovation des réseaux de Grandchamp, la réalisation du réseau de la zone de la Fontaine, la rénovation de l'alimentation de la Maison de la Monne, la modification du réservoir d'AEP et divers travaux dans le bourg.

En recettes l'équilibre est assuré par

- la reprise des excédents antérieurs pour 124 466 F
 - les subventions pour 419 500 F
 - la subvention exceptionnelle du budget communal pour 62 331 F
- ainsi qu'un emprunt Court Terme de 200 000 F permettant de pré-financer le montant

de récupération de la TVA.

Budget de l'assainissement

Le budget primitif s'équilibre en section d'exploitation à 30 123 F

en section d'investissement à 1 641 582 F

Cette dernière section comprend en dépenses la plus grande part des travaux du schéma général d'assainissement à savoir :

la réalisation des trois stations de traitement
la réalisation des réseaux séparatifs correspondants
soit un total de 1 593 653 FTTC

En recettes, cette section s'équilibre notamment par :

l'apport de subventions pour.....981 200 F
une subvention exceptionnelle du
budget communal de357 418 F
un emprunt court terme destiné à
préfinancer la TVA pour.....257 789 F

Budget du CCAS

Ce budget s'équilibre cette année en section de fonctionnement à 31 676 F permettant de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants et d'anciens de la commune !

DOSSIERS

• La gestion de l'eau à Olloix

- Traitement de l'eau

Les travaux de rénovation du château d'eau sont terminés : la commune se voit donc dotée d'un dispositif autonome de traitement de l'eau acheminée depuis St Nectaire et notre captage commun du Regardet ; le doseur qui fonctionne à l'énergie solaire, permet désormais de traiter la seule eau consommée par le réseau, les excédents étant renvoyés vers la Monne.

La surverse sera équipée prochainement d'un système permettant à chacun de s'approvisionner librement et gratuitement, comme dans toute fontaine publique.

- Alimentation

Le comptage situé à l'entrée de la Commune, après le répartiteur des Arnats vient d'être modifié pour être plus performant et plus fiable.

Le bouclage du réseau en direction de Grandchamp vient d'être achevé ; la canalisation d'alimentation de La Fontaine a été poursuivie jusqu'à Grandchamp, de nouvelles vannes permettant de sectionner le réseau pour réparation sans couper l'ensemble du bas du village.

La totalité du réseau de Grandchamp a été remis à neuf ainsi que les branchements individuels.

De la même façon, la commune vient de terminer la rénovation complète du branchement de la Maison de la Monne, du réseau dans l'impasse « Savignat » et de quelques branchements particuliers (Servier, Sousa Amaral, Baptissard, Béraud).

Du point de vue financier, ces travaux représentent un investissement de l'ordre de 930 000 FTTC financé

par l'Agence de l'Eau pour	4 %
par le Féoga (Réserve du Conseil Général)	
	pour 41 %
par le FCTVA	pour 16 %
par la Commune	pour 39 %

Il faut noter que l'augmentation progressive et relative du coût de l'eau potable a permis de financer en fonds propres plus de la moitié de la part communale. Les modalités de l'emprunt contracté par la commune sur le budget principal permettront en outre de relancer d'autres programmes de travaux de rénovation du réseau dès l'année 2002, le budget de l'eau

conservant une certaine marge de manoeuvre. A noter que tous ces efforts semblent porter leurs fruits, les dernières analyses montrant une qualité de l'eau irréprochable...!

- **Exploitation maintenance : un renforcement sensible de notre dispositif communal**

Poursuivant l'action de la municipalité précédente qui avait entrepris la construction de l'atelier municipal, et acquis un tracteur 4x4 neuf, la commune s'est dotée peu à peu de moyens permettant de réaliser par elle-même un certain nombre de travaux de maintenance ou d'investissement.

Rappelons qu'en terme de personnel la commune dispose d'un employé communal à plein temps Daniel Planeix dont la compétence dans les travaux de voirie est largement mis à profit. Ce poste est renforcé par l'emploi d'un CES qui travaille principalement sur les travaux d'entretien des pelouses et de nettoyage à raison de 20 heures par semaine. Dominique Bourdier vient ainsi de remplacer Michel Veysiere, qui a intégré l'équipe d'insertion du SIVOM des Cheires ; nous lui souhaitons la bienvenue parmi l'équipe communale.

Le choix délibéré de la municipalité de « tenir » un poste et demi représente un effort financier important mais qui nous semble largement compensé par le nombre et la diversité des travaux réalisés ainsi par nos propres moyens. Le coût des travaux à payer par la commune s'en trouve ainsi allégé.

Côté matériel, la commune a acquis peu à peu un tractopelle (en 1995), un tracteur tondeuse (en 1996), le matériel nécessaire aux réparations sur le réseau d'eau (en 1997), rénové complètement le véhicule de service (en 1998), etc...

Il faut noter que la requalification progressive des espaces publics a également multiplié la surface des espaces à entretenir régulièrement. Au delà du camping, de l'église, des gîtes, des cimetières, il faut désormais s'occuper du point propre, des abords de la Mairie, des abords de la Maison de la Monne, des abords de la chapelle St Joseph, des aires de pique-nique au Pont de la Monne et à la Pommette et bientôt de l'emprise des stations d'assainissement . Rappelons cependant que c'est à chacun d'entretenir son « pas de porte », c'est à dire la partie publique directement attenante à sa (ses) propriété(s).

Les chemins d'exploitation ne sont pas oubliés, certains chemins créés au remembrement ont été « rouverts » grâce à l'action efficace de l'équipe d'insertion du SIVOM et le personnel communal fait en sorte de tenir les chemins en bon état de fonctionnement.

• **Approbation du POS**

Suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur et après examen des observations émises par le Conseil Municipal dans sa réunion du 9 janvier 1999, le groupe de travail associant les représentants de l'Etat s'est réuni en mairie d'Olloix le 29 janvier 1999 et a accepté la majorité des modifications proposées.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 20 février 1999 a donc approuvé le POS ainsi modifié. L'ensemble des documents correspondants est bien évidemment à la disposition du public en mairie ou à la subdivision de l'Équipement, Parc Villot à St Amant-Tallende.

Le Conseil Municipal a également décidé le 30 juin dernier d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la DDE pour l'instruction des différents actes liés à l'utilisation du sol.

Rappelons que depuis le 20 avril 1999 (soit 2 mois après l'approbation du POS) c'est le Maire qui délivre les différentes autorisations (ou interdictions) conformément aux dispositions du Plan d'Occupation des Sols, après consultation des différents services intéressés.

• **Carte scolaire**

Le 30 juin 1999, une réunion était organisée à l'initiative de la mairie d'Olloix afin d'informer les parents des nouvelles modalités de la rentrée prochaine.

Participaient à cette réunion d'information M. Monier, Inspecteur d'Éducation du secteur et M. Magnier, Directeur de la FETREP (Transports Scolaires du Conseil Général).

A partir de septembre 1999, la commune de St Saturnin accueillera les enfants d'Olloix du groupe primaire. Un service de cars assurera les transports Olloix - St Saturnin. Le service de cars en direction de Champeix sera néanmoins maintenu en raison du rattachement de la commune au collège.

Le rattachement au collège des Martres de Veyre sera réétudié pour la rentrée scolaire de septembre 2000 après consultation de l'ensemble des parents d'élèves.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

I - Voirie départementale

Le dialogue avec les services du Conseil Général concernant les accès à Olloix commence à porter ses fruits :

- Fond d'Olloix :

Les travaux de modification du carrefour du Fond d'Olloix seront terminés prochainement tout au moins pour le programme arrêté en 1999 qui constitue une première tranche. Une seconde tranche permettant la suite de la reprise du carrefour devrait être réalisée en 2000, si le Département nous confirme ses bonnes intentions.

- Signalétique :

Le département devrait également entreprendre la rénovation de la signalétique de la quasi totalité des carrefours permettant d'accéder à Olloix. Le programme est d'ailleurs déjà largement avancé sur la RD 213 (La Ventouse - A 75) et sur la RD 5 (Murol - La Ventouse).

- Accès par les Gorges :

En ce qui concerne l'accès par les Gorges (RD 119), des travaux permettant de dégager la visibilité dans les virages seront entrepris en 1999 et en 2000. Nous espérons également obtenir du Département qu'il complète les barrières de sécurité et accepte d'améliorer leur esthétique.

Un premier programme de pose de barrières sera d'ailleurs réalisé cette année sur la commune dans les Gorges de la Monne.

L'ensemble de ces travaux est entièrement pris en charge par le Conseil Général du Puy de Dôme.

- Traverse du bourg :

La commune a fait réaliser cet hiver un levé topographique complet de la traverse du bourg permettant de réfléchir à son aménagement progressif, tant au niveau des réseaux, que du traitement des espaces publics.

Une urbaniste Nathalie Maurice a d'ailleurs commencé à proposer des solutions d'aménagement au conseil municipal et à mettre au

point l'aménagement paysager du Fond d'Olloux. (se reporter à la fin du présent bulletin pour voir l'esquisse d'aménagement).

II - Voirie communale :

Après la rénovation totale de la voirie de Grandchamp, c'est désormais le tour de la rue d'accès au Pré de Barre et de la rue de la Charreyrade qui seront réalisés cet automne ; le marché a d'ailleurs été attribué au groupement d'entreprises COLAS-BOUCHE pour un montant de 379 200 FHT.

Seront également traités dans le même temps les abords de la Maison de la Monne, ainsi que divers travaux d'amélioration des espaces publics confiés à l'entreprise BREZET CONSTRUCTION pour un montant de 335 000 FHT.

Rappelons que ces travaux de voirie sont accompagnés d'amélioration du réseau d'assainissement des eaux pluviales, de l'enfouissement systématique des réseaux aériens (alimentation électrique - téléphone) et de la rénovation totale de l'éclairage public.

III - Travaux de bâtiment

Mairie : le départ du dernier locataire de l'appartement de fonction de l'instituteur nous permet d'envisager la rénovation de ce logement locatif associé à la reprise totale de la toiture et à une confortation des planchers ; les demandes de subvention ont été réalisées et si tout va bien les travaux pourraient commencer dès la fin de cette année.

IV - Un dispositif d'assainissement bien opérationnel !

Comme annoncé, les travaux des trois stations de traitement des eaux sont très avancés :

- les stations de traitement du lotissement du Loup et de Grandchamp fonctionnent à partir d'un réseau séparatif (c'est-à-dire sans eaux pluviales).
 - la station du bourg est conçue pour recueillir la totalité des effluents provenant du réseau unitaire du bourg.
- Pour en réduire le coût, les travaux de finition des stations (clôtures, espaces verts) seront réalisés à l'automne par le personnel municipal.

Nous souhaitons que les Ollouisiens s'attachent à optimiser le fonctionnement des dispositifs de traitement dès leur mise en service, les précautions à prendre sont relativement limitées :

- ne pas verser dans le réseau des produits chimiques ou acides trop violents (hydrocarbures par exemple) ou colmatants (huiles de vidange...)
- ne pas rejeter au réseau les purins ou lisiers provenant des exploitations (établissements qui doivent être dotés de dispositif de traitement totalement indépendants).

Autrement, les stations, très fiables, ne nécessitent qu'un entretien limité à la vérification bimensuelle du fonctionnement des filtres à sable, et à la tonte de la pelouse qui les recouvre....!

VIE COMMUNALE

◆ Ouverture de la Maison de la Monne

Le projet de réhabilitation de la Maison de la Monne en gîtes de séjour vient de franchir une étape décisive avec l'ouverture depuis le 12 juillet de la première tranche de travaux.

Sont ainsi mis à la disposition du public 35 lits répartis en 9 chambres toutes équipées de sanitaires et salle d'eau indépendants, un ensemble de salles et une cuisine équipée qui permet la restauration de groupes ou de familles jusqu'à 50 couverts environ.

La deuxième tranche qui verra la réalisation de la salle d'animation, d'un logement de fonction et de 5 chambres supplémentaires permettant d'atteindre une capacité d'hébergement correspondant à l'effectif d'un autocar devrait être réalisée cet hiver pour une ouverture au public en juin 2000.

La gestion a été confiée à une olloisienne, Claudette Chafsey aidée de ses filles, nous lui souhaitons bonne chance dans la réussite de cette « aventure » à laquelle nous croyons tous.

Rappelons que la commune d'Olloix, à l'origine de ce projet, a conduit dès mai 1996 une étude de faisabilité sur l'avenir de la Maison de la Maîtrise avec la participation active de l'Evêché et de l'Association Diocésaine. Dès 1998, le SIVOM accepte de prendre à son compte la maîtrise d'ouvrage du projet et signe avec l'Evêché un bail emphytéotique qui met la maison à sa disposition pour 40 ans.

La commune d'Olloix contribue directement à la réussite de ce projet en participant par l'intermédiaire du personnel communal aux travaux d'aménagement des espaces extérieurs et de réalisation des diverses viabilités. Elle assure sur son propre budget le traitement des espaces publics environnants (qui seront réalisés dès cet automne) ainsi que la rénovation des divers branchements (eau, assainissement, électricité, téléphone).

Par ailleurs, la commune d'Olloix s'est engagée à garantir le tiers des emprunts contractés par le SIVOM aux côtés de l'Evêché et de l'exploitant.

En contrepartie, la commune disposera gratuitement de l'usage de la salle d'animation six fois par an, et conserver ainsi un patrimoine bâti dont l'histoire est intimement liée à celle de la commune.

Les Olloisiens qui souhaitent visiter cette nouvelle réalisation seront tous les bienvenus.

◆ **Exposition « Projet de Territoire »**

Cette exposition présentée sous forme de cartes, photos, panneaux explicatifs, présentant les réalisations en cours sur notre canton, se tiendra à la Maison de la Monne du 15 août au 15 septembre.

Gorges de la Monne - Programme financé par le SIVOM les Cheires et les communes concernées :

- *tranche 2* : afin de faire découvrir un peu mieux la richesse des gorges de la Monne et de faire respecter le site naturel classé, des panneaux de signalisation et d'information conçus par le cabinet Queyriaux seront installés mi-juillet par l'Office National des Forêts. Sont ainsi prévus divers panneaux d'information répartis sur le pont de Chabanne, le Rocher des Campeurs, l'église, la Maison de la Monne et La Pommette.

- *tranche 3* : afin de reconquérir l'espace naturel, il est prévu pour l'an prochain l'installation de parcs à moutons fixes, le débroussaillage à l'intérieur des parcs étant à la charge des exploitants.

◆ **Point propre**

Nous convions nos administrés à une utilisation plus convenable du point propre qui certains jours pourrait s'appeler « point sale ». En cas de remplissage complet des containers, il est interdit de laisser verres, cartons... au sol. Pour un tri efficace, les containers ne doivent recevoir que des objets qui leur sont destinés ; en cas de non respect de cette recommandation, l'entreprise ne reversera pas au SICTOM des Couzes le montant financier des objets non triés.

Par ailleurs, à partir de l'an prochain le coût du ramassage des ordures ménagères se calculera sur le poids de celles-ci et non pas sur le nombre d'habitants. Il est donc fortement conseillé, si nous ne voulons pas voir notre facture augmenter, d'utiliser au maximum les services du point propre et ce correctement.

La déchetterie de Montaignut-le-Blanc devant ouvrir ses portes l'an prochain, il n'y aura plus de bennes pour objets encombrants. Ceux-ci devront être acheminés à ladite déchetterie.

◆ **Repas des anciens**

Cette année, le CCAS de la commune d'Olloux nous a convié à la Hutte Gauloise sur le fameux plateau de Gergovie.

Quarante quatre personnes ont pris place autour d'une bonne table, et le repas servi fut excellent aux dires des participants.

Nous avons tous regretté l'absence de l'abbé Travers qui pour des raisons de santé n'a pu se joindre à nous.

Les membres du CCAS n'ont pas oublié les personnes ne pouvant se déplacer. Un repas de fête, mitonné par le foyer de Ceyran, leur fut porté à domicile.

◆ **Collecte de sang**

Le don du sang s'effectuera cette année le jeudi matin 5 août au foyer rural de Cournols.

Seule une infime minorité des Olloisiennes et Olloisiens ont répondu à cet appel depuis 2 ans. A ceux qui ont la chance de pouvoir offrir leur sang, un effort leur ait demandé cette année. Sachez que pour Cournols, un village équivalent au notre, dix fois plus de pochettes sont récoltées.

Moins généreux les donateurs potentiels d'Olloix ?..

Rendez-vous le 5 août, un copieux casse-croute vous attend après le don.

Sang donné = vie sauvée

◆ **Cérémonie du 8 mai**

Peu de monde cette année autour du monument aux morts pour célébrer le souvenir de l'armistice de la dernière guerre.

Après la cérémonie, les quelques participants se sont retrouvés au préau pour le verre de l'amitié.

◆ **Programme habitat**

La prochaine permanence de PACT-ARIM aura lieu à la mairie le 27 juillet de 9h à 11h.

◆ **Fermeture du secrétariat de mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé du 26 juillet au 15 août.

Melle Hélène Vantalon, secrétaire du SIVOM les Cheires, assurera une permanence les mercredi 28 juillet, 4 août et 11 août de 16 h. à 18 h.

◆ **Déchets verts** : pas de ramassage du 9 au 28 août 1999. La clé de la décharge reste néanmoins disponible pour ceux qui en auront une impérieuse nécessité.